

Paris, le 20 septembre 2023

Communiqué de presse

Facture électronique, data, avenir de la profession : les experts-comptables ouvrent une nouvelle ère.

À quelques jours du Congrès annuel de l'Ordre des experts-comptables, la présidente Cécile de Saint Michel a présenté à la presse les enjeux stratégiques de la profession comptable et les défis majeurs qu'elle doit relever : la transition numérique des cabinets et de leurs clients, le chantier de la facturation électronique, la maîtrise de la data et la transformation de l'offre de service.

Le congrès de tous les records

Avec plus de 7 000 participants inscrits (contre 6 200 l'année dernière à Paris), le 78e Congrès de l'Ordre des experts-comptables qui se tiendra du 27 au 29 septembre à Montpellier s'annonce déjà comme un congrès historique.

"Cette affluence record témoigne de la vitalité et de l'engagement de la profession pour relever les défis qui se posent à nous. Avec ce Congrès qui a pour thèmes centraux la facture électronique et la data, les experts-comptables sont résolument tournés vers l'avenir", a déclaré Cécile de Saint Michel.

Sur l'annonce du report de la réforme de la facturation électronique

Fin juillet, le Gouvernement a annoncé le report de l'entrée en vigueur de la facturation électronique, initialement prévue au 1er juillet 2024.

Cécile de Saint Michel rappelle que cette décision n'a pas été souhaitée ni demandée par l'Ordre des experts-comptables. La profession doit cependant, selon elle, mettre à profit ce délai supplémentaire pour faire de la mise en œuvre de la facturation électronique une véritable réussite pour les entreprises.

Malgré ce report, la présidente de l'Ordre réaffirme l'engagement du CNOEC et la mobilisation de toute la profession aux côtés de ses clients et met en garde les

acteurs économiques contre d'éventuels attermoissements qui pourraient entraîner une fracture numérique entre les entreprises.

“Nous maintenons le cap et notre calendrier initial”, a assuré la présidente de l'Ordre qui plaide toujours auprès du Gouvernement pour le maintien du calendrier de certification des PDP et pour un déploiement progressif et séquentiel de la facturation électronique, qui permettrait aux entreprises d'ores et déjà prêtes de bénéficier rapidement des nombreux avantages de la réforme :

- réduction des délais de règlements ;
- accélération du processus de facturation ;
- prévention des erreurs liées à la saisie manuelle ;
- amélioration de la traçabilité, du suivi comptable et de l'archivage ;
- réduction des coûts de traitement des factures pour les entreprises.

Vers un data-lake de la profession comptable

Cécile de Saint Michel a également annoncé la mise en place prochaine d'un data-lake de la profession comptable permettant de produire des indicateurs économiques ou RSE utiles aux entreprises en exploitant les données de l'e-facturation.

“La production de cette data issue de la facture électronique va permettre une exploitation en temps réel de ces éléments favorisant le pilotage des entreprises”, s'est félicitée Cécile de Saint Michel qui rappelle que le CNOEC est déjà engagé dans l'exploitation de la data, avec le baromètre Image PME qui suit chaque trimestre en temps réel l'activité économique des TPE-PME (données issues des déclarations fiscales des TPE-PME).

Préparer l'avenir et les mutations du métier avec le dispositif “Profession Comptable 2030”

Facturation électronique, digitalisation des process, maîtrise de la data, irruption de l'intelligence artificielle, nouveaux modèles économiques... Pour accompagner la profession comptable face à ces mutations, le CNOEC a décidé de lancer le dispositif “Profession Comptable 2030”.

“Il s'agit du plus grand plan de formation de la profession qui va nous permettre de relever les grands défis de demain”, a déclaré Cécile de Saint Michel, saluant l'engagement de Laurent Benoudiz, le vice-président du CNOEC en charge de la formation.

Piloté par le Centre de formation de la profession comptable (CFPC) et déployé par les instituts régionaux de formation (IRF), ce programme propose un accompagnement complet et sur-mesure :

- Cap 2030 : un outil unique de pilotage des compétences, 100 % gratuit, conçu spécifiquement pour les cabinets d'expertise comptable et d'audit ;
- Des parcours de formation clés-en-main et innovants à destination des collaborateurs.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

INVITATION PRESSE

78e congrès de l'Ordre des experts-comptables du 27 au 29 septembre 2023

Parc des Expositions Sud de France Arena
Route de la Foire, 34470 Pérols

Programme détaillé du Congrès à cette adresse :

<https://congres.experts-comptables.com/programme/programme-general.htm>

Accréditation obligatoire

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70